

Green Paper "Confronting demographic change: a new solidarity between the generations"

Identification of case	
IPM Reference Number:	458037
Creation date	10-09-2005
Modification date	
Privacy statement	
Personal Data	
Do you consent to the publication of your personal data/data relating to your organisation with the publication of your replies to the consultation? Yes	
Name Generation partenaires (Association créée en janvier 2005. Siège social: 8 rue de Cronstadt 75015 Paris. Président Paul BERNARD Ingénieur général des ponts et chaussées honoraire. Secrétaire général : Daniel DUPONT président du Directoire du FIAC. Trésorière : Anne CANCELLIERI administrateur de Fondations et entreprises du logement social. Directeur de l'Association : Dominique CANCELLIERI-DECROZE Service d'information du gouvernement	
E-mail address paulber@club-internet.fr	
Are you replying as an individual or an organisation? Organisation	
On behalf of which of the following are you replying? Other	
Please specify the name of your organisation or institution Generation partenaires (Association créée en janvier 2005. Siège social: 8 rue de Cronstadt 75015 Paris. Président Paul BERNARD Ingénieur général des ponts et chaussées honoraire. Secrétaire général : Daniel DUPONT président du Directoire du FIAC. Trésorière : Anne CANCELLIERI administrateur de Fondations et entreprises du logement social. Directeur de l'Association : Dominique CANCELLIERI-DECROZE Service d'information du gouvernement paulber@club-internet.fr	
Country where your organisation is based FR - France	
Explanation	
<ul style="list-style-type: none"> • Do you take the view that the discussion of demographic trends and managing their impact should take place at European level? • If so, what should be the objectives, and which policy areas are concerned? <p>Oui, le niveau européen est pertinent pour une réflexion démographique. Le futur de l'Europe est en jeu. Le premier des objectifs, à notre avis, devrait être de rénover les concepts dans ce domaine et de faire évoluer la terminologie : Le simple fait, par exemple, de parler de "l'accroissement des effectifs des générations âgées de plus de 60 ans" à l'horizon 2030 comporte l'hypothèse implicite que dans 25 ans l'âge de 60 ans sera toujours pertinent pour décompter les personnes dites "âgées". Ce qui n'est évidemment pas exact. Il serait tellement plus porteur d'avenir de constater que la frontière d'âge de la catégorie des personnes âgées se déplace constamment avec l'allongement continu de la durée de vie en bonne santé. La remarque est la même lorsque le texte d'explication enferme la catégorie des "travailleurs vieillissants" dans la fourchette d'âge (55 – 64 ans), ou celle des "seniors" dans la fourchette (65 – 79). Ces fourchettes ne seront plus pertinentes en 2030 et encore moins en 2050, si</p>	

l'espérance de vie continue à progresser, bien sûr, ce qui est justement l'hypothèse de base de cette consultation européenne. La tâche politique des Etats et celle de l'Union est justement de s'adapter au phénomène de l'allongement de la vie, ce qui demande entre autres de faire évoluer les frontières d'âge entre catégories de personnes et non pas de les figer. Le danger de figer les frontières d'âge est très réel. Il est à l'origine de la grande peur de notre époque, celle de subir les conséquences d'un tsunami de personnes âgées. Or ce danger n'existe pas, car il ne résulte que d'un effet d'optique. Le texte d'explication donne par exemple cette information alarmante : « le taux de dépendance démographique (rapport de la population de 0 à 14 et de plus de 65 ans et de celle de 15 à 64 ans) passera de 49% en 2005 à 66% en 2030 ». Cela n'est vrai que dans l'hypothèse où en 2030 rien n'aura changé dans notre société, où les départs en retraite se feront toujours au même âge, où ce qu'on appelle "l'âge actif" continuera à s'arrêter à 64 ans. Si on fait au contraire l'hypothèse que le temps d'activité s'allongera avec l'espérance de vie - ce qui est d'ailleurs l'un des objectifs visés par la présente consultation - on arrive à un chiffre très différent. Un simple allongement de 4 ans de l'âge actif (ce qui correspond à l'hypothèse basse de l'augmentation de l'espérance de vie entre 2005 et 2030) conduit à un taux de dépendance démographique de 53% au lieu des 66% annoncés. Autrement dit, le poids des "non actifs" (expression plutôt fautive d'ailleurs) sur les "actifs" restera pratiquement stable. Notre conclusion, qui sera aussi notre proposition à cette première question, tient dans cette seule phrase : CHANGEONS DE REGARD POUR CHANGER D'AVENIR

1. The challenges of European demography

1.1. The challenge of a low birth rate

Over many years, the Union has been making considerable efforts to achieve equality between men and women and has coordinated national social protection policies.

- How can a better work/life balance help to tackle the problems associated with demographic ageing?
- How can a more balanced distribution of household and family tasks between men and women be encouraged?
- Should the award of certain benefits or advantages (leave, etc.) be linked to an equal distribution of tasks between the sexes? How best to ensure an adequate income for both parents on parental leave?
- How can the availability of child care structures (crèches, nursery schools, etc.) and elderly care structures be improved by the public and private sectors?
- Can a reduced rate of VAT contribute to the development of care services?
- How can parents, in particular young parents, be encouraged to enter the labour market, have the career that they want and the number of children they want?

Nous suggérons de remplacer la notion négative et discutable de vieillissement démographique par celle de longévité. La vie professionnelle et la vie privée sont les deux faces de la vie tout court. Tout ce qui contribue à les opposer, ou à valoriser l'une par rapport à l'autre est socialement et économiquement dommageable. Dans certains pays de l'Union européenne, dont la France, coexistent deux tendances également néfastes, l'une consistant à considérer que le travail est une corvée nécessaire et que tous les plaisirs sont associés à sa cessation, l'autre qui met fin prématurément à la vie professionnelle et la rend d'autant plus désirable. Dans d'autres pays comme l'Italie, les frontières entre vie professionnelle et vie privée sont beaucoup plus souples. Certains mènent parfois de front deux ou trois métiers, et l'arrêt de la profession principale n'est pas en général l'arrêt du travail. Notre recommandation est de s'employer, dans ce domaine aussi, à faire évoluer les mentalités. Les frontières entre vie professionnelle et vie privée doivent s'assouplir. Le travail fait partie de la vie. Il contribue à lui donner un sens. Le plaisir et le travail doivent être intimement associés. Des campagnes médiatiques et l'aménagement des programmes d'éducation sont souhaitables. LE TRAVAIL EST UN PLAISIR. SANS LUI LA VIE N'A PAS DE SENS Pendant trop longtemps la femme a été considérée comme une domestique institutionnelle, qui n'avait droit ni à la retraite ni à la protection sociale, et ne pouvait prétendre bien entendu à aucune rémunération. Son travail était de surcroît nié, puisque la femme au foyer entrait, et entre toujours pour les démographes, dans la catégorie des "non actifs". La meilleure manière d'encourager les évolutions dans ce domaine est de mener campagne pour que les tâches domestiques et familiales soient considérées comme des SERVICES. Si la famille peut assurer ces tâches par ses propres moyens, tant mieux, à condition qu'il en soit librement et loyalement débattu au sein de la cellule familiale. Des évolutions du droit de la famille sont souhaitables dans ce domaine. Si la famille ne peut pas s'en charger elle-même, elle doit ACHETER CES SERVICES. C'est un gisement d'emploi. S'occuper des enfants est évidemment un devoir pour les parents ; le temps qu'ils y consacrent est un service. Lorsque la puissance publique accorde des aides dans ce domaine,

il est indispensable qu'elle se préoccupe de la manière dont ce service est assuré et réparti dans la famille. Il est légitime que ces services soient aidés par la puissance publique, notamment par le biais d'un allègement de la charge fiscale. Sur ce plan d'ailleurs, et de manière générale, il est indispensable que l'Etat renonce à des pratiques qui équivalent à un véritable rançonnement et dont le résultat le plus certain est d'encourager le marché noir du travail. Si le droit de la famille évolue, les contrats entre époux pour le partage des services entreront dans les mœurs. Les couples pourront sans difficulté particulière faire face à leurs devoirs, travailler professionnellement et acheter les services qu'ils ne pourront pas assurer eux-mêmes. Rien n'empêche la puissance publique, notamment lorsqu'elle souhaite encourager la natalité, de subventionner ces services. Elle peut aussi favoriser la négociation de PACTES PARENTAUX entre les employeurs et leurs salariés, en particulier pour leur permettre un cadre de travail aménagé, compatible avec l'exercice des responsabilités parentales.

1.2. The possible contribution of immigration

The Thessaloniki European Council in June 2003 declared that an EU integration policy for immigrants should help to meet the new demographic and economic challenges currently facing the EU. This is the debate initiated by the Green Paper adopted last January.

- To what extent can immigration mitigate certain negative effects of demographic ageing?
- What policies should be developed for better integrating these migrants, in particular young people?
- How could Community instruments, in particular the legislative framework to combat discrimination, the structural funds and the Employment Strategy, contribute?

Il ne nous semble pas inutile de répéter que nous estimons la notion de "vieillesse démographique" dangereusement inappropriée. Mais nous sommes tout à fait d'accord pour affirmer que l'immigration peut compenser certains effets négatifs du "déséquilibre démographique" de l'Europe. Une première chose est certaine : l'augmentation continue de la population mondiale et l'écart entre la situation économique des pays pauvres et des pays riches crée une différence de potentiel qui génère, qu'on le veuille ou non, des déplacements de personnes des zones défavorisées vers les autres. Plutôt que de lutter contre ce phénomène, il est légitime de composer avec lui pour l'intérêt réciproque des pays concernés. "Les politiques à mettre en place, en particulier en direction des jeunes", doivent justement se placer sur le plan de cet intérêt réciproque. Chacun des partenaires, le pays d'accueil et le migrant, doit apporter quelque chose dans le contrat. L'immigration doit être un ACTE CHOISI. Le pays d'accueil doit définir le profil des immigrants dont il a besoin. L'immigrant de la 1ère génération, qui doit avoir postulé son entrée de façon explicite, ne sera admis à rester que dans la mesure où il honorera les termes de son contrat. Il serait bon aussi qu'il lui soit demandé un GESTE concrétisant à la fois sa volonté sincère de s'intégrer et sa fierté d'être reçu (dans l'esprit du serment que tout nouveau citoyen des Etats-Unis doit prononcer). Autrement dit, il faut que l'immigration soit un acte fort, valorisant et valorisé. Si il s'agit d'un jeune de la 2ème génération, né dans le pays d'accueil, la question sera évidemment différente, puisqu'il fera tout naturellement partie de la nation. Mais dans un cas comme dans l'autre, le pays d'accueil doit remplir un devoir d'éducation et de formation. L'immigrant accueilli a un devoir réciproque d'intégration loyale. Les pays situés aux frontières de l'Union Européenne ou de l'autre côté de la Méditerranée devraient être des partenaires privilégiés. Ils constituent des gisements démographiques pour l'Europe. Des FORMES NOUVELLES D'ALLIANCE méritent d'être inventées pour mieux gérer le futur. Une autre question connexe de l'immigration demanderait aussi des politiques inventives : l'adoption. Il y a tant de couples qui souhaitent adopter un enfant et que les politiques inutilement et inexplicablement dissuasives des Etats contraignent parfois à recourir à un marché parallèle humainement inacceptable. Des mesures adaptées contribueraient dans ce domaine à corriger partiellement le déficit de natalité. La discrimination qui accompagne presque toujours l'immigration pose bien entendu de sérieux problèmes. Elle est pratiquement inévitable. Tout corps étranger tend à être rejeté. On l'a bien vu en France à différentes époques, même quand il s'agissait de populations de culture chrétienne et d'ethnie voisine, comme les Italiens, les Polonais ou les Espagnols. L'appareil législatif peut aider dans ce domaine, mais il ne faut pas en abuser. La loi a souvent aggravé là où il aurait fallu apaiser. Il serait beaucoup plus opportun de mettre en place des STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ECOUTE. Les fonds structurels devraient s'y employer préférentiellement.

2. A new solidarity between the generations

2.1. Better integration of young people

European objectives have been laid down for the prevention of long-term youth unemployment, combating early school leaving and raising the level of initial training.

The structural funds help to attain them at grass roots level.

- How can initial training and adult training schemes be improved? What can non-formal education and voluntary activities contribute? How can the structural funds and the instruments for achieving better access to the knowledge society contribute?
- How can the bridges between school and working life and the quality of young people's employment be improved? What role should social dialogue play? What can dialogue with civil society, in particular youth organisations, contribute

"L'accès à la connaissance pour la formation initiale et la formation des adultes" est une question ambiguë. On a de plus en plus tendance à faire l'amalgame entre la culture de base, indispensable à tout être humain, et la formation à un métier. De cette dérive découle, notamment en France, le découpage très précoce des filières scolaires en fonction d'orientations professionnelles très aléatoires. On semble avoir oublié qu'avec une "tête bien faite" on devient apte ensuite à se former à tous les métiers. On constate en outre qu'avec la rapide évolution des techniques, les métiers se transforment tellement vite qu'il est quasiment impossible aux programmes scolaires de s'adapter intelligemment. Il est plus urgent que jamais de redéfinir les frontières et les liens entre éducation et formation. L'Union Européenne est certainement un cadre privilégié pour reposer dans des termes modernes cette question fondamentale bien délaissée. Il n'y a pas de meilleure utilisation des fonds structurels que de favoriser des initiatives concrètes dans ce domaine.

- How can Community policies contribute more to combating child poverty and poverty among single-parent families and to reducing the risk of poverty and exclusion among young people?
- What forms of solidarity can be fostered between young people and elderly people?

2.2. A global approach to the "working life cycle"

In order to foster the transition to a knowledge society, EU policies promote the modernisation of work organisation, the definition of lifelong learning strategies, the quality of the working environment and "active ageing", in particular raising the average retirement age. Demographic changes reinforce the importance of these policies, whilst raising new questions:

- How can the organisation of work be modernised, to take into account the specific needs of each age group?
- How can young couples' integration in working life be facilitated and how can we help them to find a balance between flexibility and security to bring up their children, to train and update their skills to meet the demands of the labour market? How can we enable older people to work more?

"Moderniser l'organisation du travail pour tenir compte des besoins spécifiques à chaque groupe d'âge". Nous avons tendance à penser que cette question est secondaire par rapport à celle de la QUANTITE DE TRAVAIL offerte. Lorsque le marché du travail sera devenu plus abondant, bien des questions se résoudront d'elles-mêmes. L'évolution technologique permet aujourd'hui de produire de plus en plus de richesses avec de moins en moins de travail humain. Contre cette réalité en marche on ne peut rien. Il y a d'ailleurs toutes les raisons de s'en réjouir, à condition que ces richesses se distribuent mieux, à la fois pour nourrir la planète entière et pour rendre moins difficile l'accès aux moyens d'existence. Là est le vrai problème. Les nécessaires évolutions de notre société exigent une vraie prise de conscience à ce sujet. L'accès aux richesses par le travail demande que le CONCEPT MÊME DE TRAVAIL se modifie profondément. Tout travail, qu'il soit directement lié à la production, ou consacré au fonctionnement de la société, qu'il concerne les tâches familiales et domestiques ou les activités intergénérationnelles, mérite rétribution. C'est là que se trouve la clé véritable de l'élargissement du marché du travail. C'est à cette diversification (notamment par la généralisation et l'élargissement du concept de services) que l'Union Européenne doit s'employer. Elle pourra le faire en particulier par des aides à l'organisation de l'offre. "L'intégration des jeunes couples dans la vie active" appelle le même type de réponse. On peut ajouter que l'entrée dans la vie active mérite d'être accompagnée par l'expérience des anciens. Le tutorat (ou le coaching, selon une terminologie à la mode) doit être encouragé et développé. Il se pratique déjà sur une plus grande échelle dans certains pays, notamment les Etats-Unis (exemple : l'association SCORE qui permet à de nombreux jeunes de lancer leur entreprise). "Comment permettre aux plus âgés de travailler davantage ?" La réponse est

partiellement contenue dans ce qui précède. Il faut aussi faire évoluer les mentalités, et se défaire des habitudes mentales prises depuis longtemps déjà, qui ont dévalorisé le travail des plus âgés et qui ont précipité ces derniers dans une inaction forcée et trop précoce. On a beaucoup plus progressé dans ce domaine de l'autre côté de l'Atlantique.

- How can work organisation best be adapted to a new distribution between the generations, with fewer young people and more older workers?
- How can the various stakeholders in the Union contribute, in particular by way of social dialogue and civil society?

2.3. A new place for “elderly people”

The European coordination of retirement scheme reforms is promoting more flexible bridges between work and retirement.

- Should there be a statutory retirement age, or should flexible, gradual retirement be permitted?
- How can elderly people participate in economic and social life, e.g. through a combination of wages and pensions, new forms of employment (part-time, temporary) or other forms of financial incentive?
- How can activities employing elderly people in the voluntary sector and the social economy be developed?
- What should be the response to pensioner mobility between Member States, in particular with regard to social protection and health care?
- How should we be investing in health promotion and prevention so that the people of Europe continue to benefit from longer healthy life expectancy?

Oui, il faut faire sauter le verrou de l'âge légal de départ à la retraite. Oui, il faut permettre une retraite flexible et progressive. Dans ce domaine aussi, il est vital de CHANGER DE REGARD. Mettre quelqu'un à la retraite, ce n'est pas comme envoyer une machine à la casse. Le terme même de retraite est finalement assez malheureux ; il institutionnalise dans les esprits l'idée qu'il y a dans la vie un avant et un après. Avant on sert à quelque chose, après on ne sert plus à rien. Les dégâts psychologiques sont considérables pour les individus et pour la société. Il n'est pas possible, alors que l'espérance de vie s'allonge, d'accepter qu'une fraction de plus en plus grande de la population soit vouée à une inaction institutionnelle. Nos sociétés souffrent à cet égard d'une véritable et dangereuse schizophrénie. Il n'est que temps de les en sortir. La littérature qui s'est multipliée à partir des années 60 sur la "civilisation des loisirs" en est en partie responsable. Le développement des techniques allait permettre aux hommes de se reposer pendant que les machines travailleraient pour eux. Désormais on s'amuserait ; la vie ne serait plus qu'une fête continue. Les générations ont bien déchanté depuis. Mais la prise de conscience ne s'est pas faite pour autant. Notre première recommandation dans ce domaine serait d'ouvrir un débat sur la signification de la "retraite" et sur sa place dans nos sociétés européennes. Dans ce débat, il est essentiel de lancer et d'accompagner une réflexion sur la vie en société, sur la nécessité que chaque citoyen apporte sa contribution à la vie collective, de sa naissance à sa mort. CETTE CONTRIBUTION EST UN TRAVAIL. Ce travail ne prend pas fin avec la "retraite". La question sur la "participation des seniors à la vie économique et sociale, sur le cumul entre salaire et pension, sur de nouvelles formes d'emploi", est évidemment une question centrale. De nombreux exemples d'initiatives existent un peu partout, de l'autre côté de l'Atlantique, au Japon, en Grande Bretagne, etc. Plusieurs rapports y ont été consacrés, notamment en France, avec des propositions plus ou moins imaginatives. Dans nos pays européens, il sera difficile de beaucoup avancer si les mentalités ne se modifient pas. L'idée que tout ce qui favorise le travail des seniors défavorise celui des jeunes va perturber longtemps le débat. Notre proposition tient en quelques points : • On ne fera bouger les choses qu'en favorisant des expériences nouvelles. Puisqu'il y a déjà des exemples partout dans le monde, il est important de pousser les agents économiques à la créativité dans ce domaine, grâce notamment aux fonds structurels. • Tout sera plus facile si les services se multiplient au point d'élargir de façon significative le marché du travail. C'est donc un secteur qui demande des aides et de la structuration. En favorisant ce secteur, on répondra ipso facto à la question : "comment développer les activités employant des seniors dans le secteur associatif et l'économie sociale ?" • Il y a 30 ans, la France a beaucoup dynamisé la réflexion sur les problèmes de l'environnement en créant un ministère. L'Europe pourrait créer une STRUCTURE, qui soit chargée de la participation de tous à la vie collective (et accessoirement de la deuxième carrière), et qui soit en liaison avec des structures analogues mises en place dans chaque Etat.

2.4 Solidarity with the very elderly

The coordination of national social protection policies is due to be extended to long-term care for the elderly in 2006. How can this help to manage demographic change?

- The coordination of national social protection policies is due to be extended to long-term care for the elderly in 2006. How can this help to manage demographic change?
- In particular, should a distinction be drawn between retirement pensions and dependency allowances?
- How do we train the human resources needed and provide them with good quality jobs in a sector which is often characterised by low salaries and low qualifications?
- How do we arrive at a balanced distribution of care for the very old between families, social services and institutions? What can be done to help families? What can be done to support local care networks?
- And what can be done to reduce inequality between men and women when they reach retirement age?
- How can new technologies support older people?

Le texte d'introduction tend à faire penser qu'on va assister à une avalanche de personnes âgées. Comptées au-delà de 80 ans, leur proportion croîtrait de 17,1% entre 2005 et 2010, et de 57,1% entre 2010 et 2050. Cette présentation ne tient pas compte du fait que l'allongement de la vie s'accompagne d'une modification continue des performances de santé des populations des différentes tranches d'âge. Une longévité plus grande signifie que l'âge de l'entrée en dépendance recule. Si on fait l'hypothèse basse que l'espérance de vie moyenne des hommes et des femmes va augmenter de 5 ans entre 2005 et 2050, l'entrée en dépendance va reculer elle-même de 5 ans. Si on refait le calcul avec cette hypothèse en examinant comment va évoluer la proportion des personnes âgées entre 2005 (comptées au-delà de 80 ans) et 2050 (comptées au-delà de 85 ans), on voit qu'en France ce taux va passer de 7% à environ 11%. Nous sommes loin des calculs alarmants qui sont répétés un peu partout. POURQUOI SE FAIRE PEUR ? Ceci dit, on manque d'études statistiques fiables. L'Union pourrait encourager de telles études. La question suivante prend acte du fait que le secteur des soins de longue durée aux personnes âgées "est souvent marqué par des salaires et des qualifications peu élevés". C'EST JUSTEMENT SUR CET ETAT DE FAIT QU'IL NOUS SEMBLE IMPORTANT D'INTERVENIR. Tout se passe comme si dans l'opinion générale il s'agissait d'un secteur déshérité où plus qu'ailleurs le bénévolat et la "charité publique" ont, et auraient toujours dans le futur, à jouer le rôle principal. La seule question à se poser, à notre avis, est de savoir comment SOLVABILISER les personnes âgées jusqu'à la fin de leur parcours, et comment faire entrer les aides qu'on leur apporte DANS LE CIRCUIT ECONOMIQUE. Il ne doit en aucune façon s'agir d'assistanat. Ce secteur doit devenir un maillon du circuit économique, et non plus un "parent pauvre" : • Dans l'énumération ci-dessus des parties prenantes de la prise en charge (familles – services sociaux – institutions), il est curieux de noter qu'on ne cite même pas la PERSONNE INTERESSEE, comme si elle avait cessé d'exister. L'individu doit se préoccupe de la manière dont il sera suivi et soigné dans son grand âge (il le fait bien et de plus en plus pour pré financer ses obsèques !). Peut-être faudrait-il en faire une obligation légale. • L'aide à apporter aux personnes âgées est une obligation juridique s'imposant aux familles. Les familles se dérobent souvent. C'est un phénomène de société, contre lequel il faut lutter : mécanismes fiscaux, sanctions pénales. Des actions de sensibilisation sont nécessaires pour faire évoluer les mentalités. • Plus l'âge avance, plus les retraites s'amenuisent et plus les soins deviennent coûteux. Même avec des systèmes d'assurance, les individus auront toujours du mal à faire face. Et par ailleurs, on ne peut pas demander que la totalité de l'effort soit reporté sur les familles, avec lesquelles les liens se sont souvent distendus, et qui n'en ont pas en général les moyens financiers (certaines personnes âgées n'ont d'ailleurs plus aucune famille C'EST A LA NATION qu'il incombe de faire face lorsque les autres solutions s'avèrent insuffisantes ou inexistantes.

3. Conclusion: what should the European Union's role be?

- Should the European Union be promoting exchanges and regular (e.g. annual) analysis of demographic change and its impact on societies and all the policies concerned?
- Should the Union's financial instruments – particularly the structural funds – take

better account of these changes? If so, how?

- How could European coordination of employment and social protection policies better take on board demographic change?
- How can European social dialogue contribute to the better management of demographic change? What role can civil society and civil dialogue with young people play?
- How can demographic change be made an integral part of all the Union's internal and external policies?

Notre réponse à cette dernière question sera très prudente. Oui, l'Union doit se préoccuper de démographie, mais en tant que telle, et non pas comme alibi pour justifier des actions dans tous les domaines cités (l'emploi, la protection sociale, le dialogue social, et d'une manière générale "l'ensemble des politiques internes et externes.") En effet, les changements démographiques sont importants, mais ils ne se traduisent pas, comme on a tendance à le croire, par un vieillissement de la société. Les personnes âgées ne sont pas plus un danger aujourd'hui ou demain qu'elles ne l'ont été hier ou avant-hier. Arrêtons d'en faire l'ennemi public n°1 dans l'inconscient collectif. Nous suggérons que l'Union s'attache en premier à déminer tous les comportements de peur. Pour cela, elle doit promouvoir des études objectives sur la démographie et sur les déplacements de frontières entre les différents âges (les jeunes, les adolescents, les adultes, les adultes vieillissants, les seniors, les seniors vieillissants, le grand âge) à mesure que la durée de la vie s'allonge. Un INSTITUT DEMOGRAPHIQUE EUROPEEN serait de la plus grande utilité.

The Questionnaire

How did you perceive this questionnaire? Expectations met